

## 8.2 AUTORISATIONS, DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS EN VIGUEUR

Au cours de l'exercice 2014, le Collège de la Gérance disposait des autorisations/délégations suivantes données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités des 7 juin 2012 et 7 juin 2013 dans les conditions décrites ci-dessous :

### 8.2.1 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2012

#### Attribution d'actions de performance

Montant autorisé : 1 % du nombre d'actions en circulation au jour de l'Assemblée (soit 305 012 actions).

- Utilisation en 2014 : le 3 janvier 2014, le 31 mars 2014 et le 18 août 2014.
- Total utilisé/autorisé : 267 902 actions/305 012 actions.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

### 8.2.2 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2013

#### 8.2.2.1 Augmentation de capital par offre au public avec droit préférentiel de souscription

Montant autorisé : 40 000 000 euros.

- Utilisation en 2014 : néant.
- Total utilisé/autorisé : 5 823 242,50 euros/40 000 000 euros.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Le montant de 5 823 242,50 euros correspond à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de décembre 2013. Toutefois, sur ce plafond de 40 000 000 euros, doivent également être imputés 6 100 000 euros correspondant aux bons d'émission d'actions émis le 17 juillet 2013 au profit de BNP Paribas et de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, au titre de la délégation relative à l'augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes, avec suppression du droit préférentiel de souscription, votée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 (autorisation échue depuis le 7 décembre 2013).

#### 8.2.2.2 Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- Utilisation en 2014 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

#### 8.2.2.3 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Montant autorisé : 4 000 000 euros.

- Utilisation en 2014 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Ce plafond s'impute sur le plafond global de 40 000 000 euros voté lors des Assemblées Générales des commanditaires et des commandités du 7 juin 2013 (cf. section 8.2.2.1).

#### 8.2.2.4 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- Utilisation en 2014 : le 3 janvier 2014.
- Total utilisé/autorisé : 179 682,50 euros/700 000 euros.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

#### 8.2.2.5 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés lors d'une émission directe d'actions à souscrire en numéraire

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- Utilisation en 2014 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.